

VOTRE RÉGION

DIVONNE-LES-BAINS 411 tonnes de feras pêchées : le plus gros tonnage jamais enregistré

■ Pour 2010, les résultats de la pêche au Léman montrent un très bon niveau de capture avec un total de 991 tonnes de poissons (912 tonnes par les pêcheurs professionnels). C'est 23 tonnes de moins qu'en 2009, année considérée comme « exceptionnelle » par la Commission consultative

internationale pour la pêche, qui s'est réunie sous la présidence de la France. Les captures de perches, qui étaient en 2009 supérieures à celles des feras (respectivement 485 et 411 tonnes), ont reculé à 335 tonnes, contre 411 tonnes pour les feras. C'est le plus gros tonnage de capture

enregistré pour ce corégone dans toute l'histoire de la pêche au Léman. Du coup, l'abondance de cette espèce et le succès de sa reproduction naturelle ont fait que la commission a prolongé de quinze jours les captures, considérant que le stock pouvait supporter ce prélèvement.

**CHOUROUTE
DU
CERCLE SUISSE**

Au Chalet Suisse à Flies
Samedi 5 novembre dès 12 h
(Ouvert à tous)
Choucroute traditionnelle, fromage, dessert et café
Inscriptions obligatoires jusqu'au vendredi 4 nov.
Tél : **04 50 41 05 86** ou **04 50 41 01 13**

216876300

RAVE-PARTY Sans autorisation de la préfecture

Cinq organisateurs convoqués en justice



Samedi soir, près d'un millier de "teufeurs" s'étaient installés sur le plateau de Sur-Lyand, à 1 300 mètres d'altitude, dans le massif du Grand Colombier, pour écouter de la musique techno.. Photo DR

CORBONOD

Dans la nuit de lundi à mardi, jusqu'à une heure du matin, les gendarmes de la compagnie de Belley ont fait évacuer les derniers "teufeurs" et ont procédé à la saisie de l'imposant matériel de sonorisation qui a servi à organiser cette rave-party sauvage.

Aucune autorisation n'avait, en effet, été demandée en préfecture.

Mais samedi, vers 22 heures, des dizaines de véhicules ont commencé à affluer vers le massif du Grand Colombier, avant qu'un imposant dispositif de gendarmerie ne vienne couper les deux accès au col de la Biche, sur les hauteurs de Corbonod.

Une cinquantaine d'infractions ont été constatées

Dimanche, un hélicoptère a également survolé le site. Les nouveaux arrivants étaient reflusés, mais un bon millier de "teufeurs", parfois à pied, a pu s'installer sur le plateau pour écouter de la musique

techno à plein volume.

Le secteur n'est certes pas habité, mais l'organisation de ce genre d'événements est contrôlée.

La mort d'un homme de 29 ans, dimanche, dans une rave-party dans le Vaucluse, est venue rappeler les dangers de ces rassemblements, où la drogue circule librement.

Les cinq membres de l'organisation sont Haut-Savoie

Les gendarmes de Belley, aidés par leurs collègues de tout le groupement de l'Ain, ont d'ailleurs constaté une cinquantaine d'infractions, détention de drogue, conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

Ils ont également identifié cinq membres de l'organisation de la rave, venus de Haute-Savoie.

Ils seront jugés en janvier prochain par le tribunal de police de Belley pour ce « rassemblement à caractère festif sans autorisation préalable ».

F. B.

AFFAIRE DES TRACTS DIFFAMATOIRES L'homme suspecté d'agressions sexuelles cède à la pression

Malgré le retour au calme, l'homme change de domicile

FERNEY-VOLTAIRE

C'est l'histoire d'un quartier du Pays de Gex, qui a connu l'effervescence ces derniers jours. Un corbeau est passé par là, laissant dans les boîtes aux lettres un message accusant l'un des habitants d'actes de pédophilie. Les journalistes se sont ensuite relayés sur place, pour parler de cette histoire. Aujourd'hui, le calme est revenu. L'homme visé par les tracts, n'étant pas assigné à résidence, s'est éloigné pour un temps. « L'adresse de la mère de mon client n'était pas pour lui une adresse fixe », explique Maître Yaëlle Hayat.

Arrêté par la police genevoise en janvier dernier, il est suspecté d'être responsable d'une soixantaine d'actes d'ordre sexuel sur des filles allant de 6 à 11 ans. Il a avoué aux autorités certains faits, commis toujours sans violence. Par décision de la justice helvétique, l'homme a été placé en liberté provisoire, après avoir payé une caution de 10 000 francs suisses. Il est ensuite venu se réfugier chez sa mère, en attendant un jugement qui ne viendra pas avant l'année prochaine. Après ne pas avoir opposé de résistance aux hommes de loi helvétiques, il suit maintenant scrupuleusement les consignes qui lui ont été données. Sous traitement médical, il n'a jusqu'alors manqué aucun rendez-vous. Mais le corbeau aura semé la zizanie, faisant régresser un temps ce village du Pays de Gex à des époques moyenâgeuses. Aujourd'hui, la mère du prévenu est restée chez elle. Mais l'homme se sera éloigné quelque temps du cœur du tumulte. Dans le quartier, les personnes vaquent à leurs occupations. Et s'ils ont entendu parler de l'affaire, on rencontre tout de même des jeunes et des enfants dans les aires de jeux environnantes.

Solange VAN DER ZWAAG



Des agressions auraient été commises dans le village suisse de Versoix. L'homme aura lui été arrêté à Meyrin, en janvier dernier. Photo DL/Norbert FALCO

La réaction du procureur suisse en charge du dossier

Quand on aborde le chapitre, maître Marco Rossier modère ses propos : « Je me suis opposé à sa mise en liberté provisoire en raison du caractère dangereux pour la collectivité publique quand bien même cette dangerosité peut être atténuée par un suivi thérapeutique ».

« Pas de risque de récidive à court terme »

Le tribunal aura choisi de suivre l'avis des experts psychiatriques soutenant « qu'il y a un risque de récidive à moyen et long terme mais pas à court ter-

me, le risque à court terme étant atténué par le choc lié à l'incarcération ».

Mais quand bien même le tribunal sera allé contre son avis, le procureur condamne aujourd'hui les conséquences qui ont suivi le tract distribué dans le Pays de Gex : « Ce qui se passe actuellement dans le Pays de Gex n'est pas admissible. On assiste à une véritable chasse aux sorcières ».

L'enquête se poursuit toujours. Les plaintes côté français doivent encore être instruites.

□

REPÈRES

RAPPEL DES FAITS

■ De 1996 à 2011, une soixantaine d'agressions sont commises contre des filles de 6 à 11 ans.

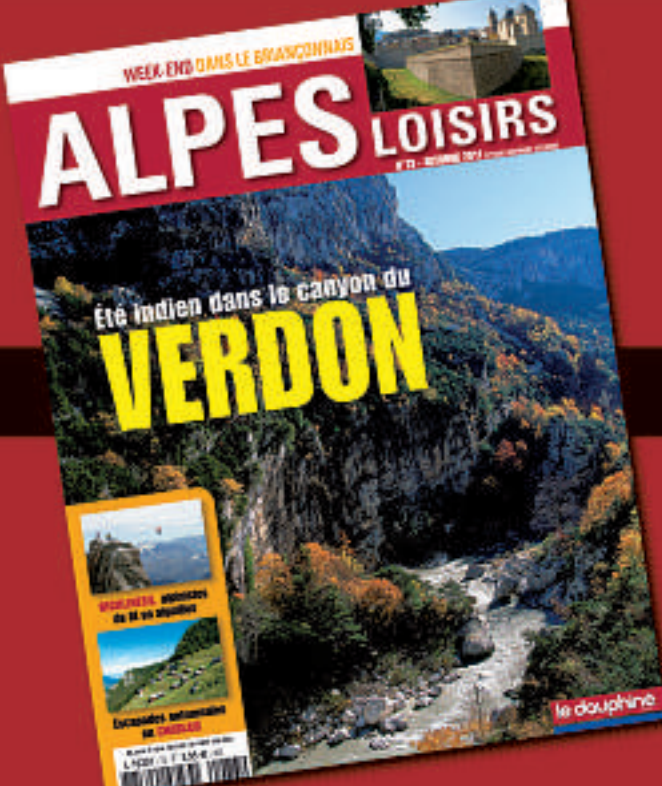
Le procureur en charge du dossier, Maître Marco Rossier, a expliqué que le prévenu est soupçonné « d'actes sexuels et de contrainte sexuelle ». « La plupart des cas sont des masturbations sans contact, en présence de mineures. Il y a quelques cas où il y a eu un contact physique ».

« Il a été mis en prévention pour plusieurs dizaines de cas » et « reconnaît des actes d'exhibitionnisme devant des adultes », a ajouté le procureur, précisant qu'« il y a également un cas côté français, mais qui est contesté ».

L'homme est arrêté en janvier dernier puis placé en liberté provisoire début octobre. Quelques jours plus tard, les tracts anonymes fleurissent dans les boîtes aux lettres du Pays de Gex.



L'homme aurait sévi des deux côtés de la frontière franco-suisse. Les plaintes françaises sont encore à instruire. Photo DL/Norbert FALCO

**ALPES LOISIRS**
Été indien dans le canyon du VERDON
le dauphiné



ALPES LOISIRS

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

**5€
95**

100 pages

N98EID666